

ENSEMBLE ET INFORMÉS 12 / 2024

Chers assurés, chères entreprises affiliées, chers partenaires,
Nous espérons que notre message vous trouve en bonne forme en ce début de période festive.

CHIFFRES CLÉS AU 30 NOVEMBRE 2024 (DONNÉES INDICATIVES)



110.23%
DEGRÉ
DE COUVERTURE
(NON-AUDITÉ)



+ 7.12%
PERFORMANCE
NETTE
(NON-AUDITÉE)

*Notre Fondation a un total de l'actif de CHF 6.343 Milliards.
28'423 personnes sont affiliées et 3'489 rentiers sont assurés.*



SITUATION SUR LES MARCHÉS FINANCIERS

Vue par notre CIO, Jean-Bernard Georges

Le rallye des actions américaines consécutif à l'élection de Donald Trump s'est poursuivi, creusant encore d'avantage l'écart avec les marchés suisses, européens et chinois, potentielles victimes des mesures tarifaires à venir. La plupart des nominations aux postes clés a été annoncée. Si certains profils interpellent ou inquiètent, notamment au ministère de la Santé, les nominations au Trésor et la SEC ont rassuré les investisseurs. Alors que le programme du Républicain était jugé inflationniste, les taux d'intérêts US à long terme ont surpris en repartant à la baisse depuis mi-novembre. Est-ce un signal que les marchés accordent du crédit à Elon Musk et à sa promesse d'économiser des milliers de milliards en dégraissant l'administration fédérale ? Le risque d'une guerre commerciale ne paraît pas trop inquiéter les investisseurs à ce stade. Cet optimisme va-t-il perdurer en 2025 ? Le fait est que le marché des actions montre une valorisation très élevée aux Etats-Unis, dont le poids dans l'indice mondial atteint un record. La concentration du marché US sur le secteur technologique atteint également un niveau préoccupant.

COPRE

Les taux des obligations suisses à 10 ans ont suivi le mouvement à la baisse, sur fonds d'inflation en net recul. Le 12 décembre, la BNS en a tiré les conséquences avec une baisse inattendue de 50 points de base de son taux directeur, entraînant un affaiblissement immédiat du Franc suisse. Les taux zéros, voire négatifs ne sont plus très loin.

Sur le front géopolitique, la situation demeure très tendue en Ukraine, où les forces en présence ont choisi l'escalade avant l'investiture de la nouvelle administration américaine. Au Moyen-Orient, c'est la reprise du conflit syrien et la chute rapide du régime qui a pris le monde par surprise. Les conséquences à plus long terme sont difficiles à anticiper, une partition de la Syrie fait partie des possibilités et provoquerait une déstabilisation des pays environnants et de l'ensemble de la région.

En France, la chute du gouvernement Barnier n'a pas entraîné la catastrophe annoncée mais les perspectives en Europe en général restent plutôt sombres, entre instabilité politique et croissance économique en berne.



PERFORMANCE

La performance du mois de novembre a donc été très bonne, sous l'impulsion des actions internationales. La valeur de nos actifs a progressé de +1.43%, en ligne avec les indices UBS et Credit Suisse.

Depuis le début de l'année, notre résultat indicatif s'affiche désormais à +7.12%. L'indice Credit Suisse des caisses de pension pointe quant à lui à +8.1%. Les indices UBS de toutes les caisses de pension et des caisses de plus de 1 milliard, font légèrement moins bien à +7.76% et +7.45%



PORTAIL WEB ENTREPRISES - LA SAISIE DES SALAIRES ANNUELS 2024 ET ANNONCE DES SALAIRES 2025

Début novembre, nos entreprises affiliées ont reçu les informations nécessaires à la déclaration des salaires annuels pour l'année 2024, ainsi que les annonces concernant les salaires pour l'année 2025.

Nous souhaitons rappeler à nos entreprises affiliées l'importance de nous transmettre, avant le 23 décembre 2024, toutes les modifications relatives aux salaires de l'exercice 2024, ainsi que les salaires annuels prévus pour 2025. Ces données peuvent être envoyées via notre portail web dédié ou par e-mail.

Ceci dans le but d'intégrer toutes modifications de salaire pour la facturation définitive de 2024 et la première facture de 2025.

Nous vous remercions par avance de votre précieuse collaboration.



ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR SELON L'ARTICLE 1A OPP2

Dans le cadre de la publication de l'annexe aux directives de la CHS PP concernant les attestations de l'expert en matière de prévoyance professionnelle conformément à l'art. 52e al. 1bis LPP ainsi qu'à l'art. 1a OPP2 (D – 01/2024), nous nous permettons de réaliser une actualisation de notre base de données concernant les employeurs qui assurent deux fois les mêmes éléments de salaire auprès de plusieurs institutions de prévoyance. Pour ce faire, nos entreprises affiliées ont reçu avec les factures du mois de décembre un document annexe qui devra être complété et nous être retourné si tel est le cas de figure.

Dans un deuxième temps, nous reprendrons contact avec les employeurs, respectivement leurs courtiers, qui nous auront retourné le formulaire afin qu'ils puissent nous fournir, si nécessaire, une attestation dans laquelle un expert en matière de prévoyance professionnelle, mandaté aux frais de l'employeur, confirmera la vérification de l'adéquation sur l'ensemble de sa prévoyance.



CERTIFICAT DE PRÉVOYANCE

Conformément à l'art. 18 de notre règlement de prévoyance, le taux d'intérêt rémunérateur définitif pour les assurés présents au sein de notre Fondation au 31 décembre 2024 sera déterminé par l'organe suprême, en janvier 2025. Ce taux d'intérêt sera ensuite crédité sur les avoirs de vieillesse des assurés et visible sur les certificats de prévoyance définitifs dès le 27 janvier 2025.



RACHAT D'ANNÉES DE COTISATION

Il est encore temps d'effectuer un rachat d'années de cotisation.

Nous rappelons que ceux-ci permettent d'augmenter l'avoir de vieillesse personnel de chaque assuré et donc d'améliorer sa prévoyance vieillesse en comblant des lacunes dues à des années de cotisations manquantes, à des augmentations de salaire ou à un divorce. Des économies d'impôts sont également possibles grâce aux rachats volontaires.

Le portail web assurés permet de façon aisée et autonome d'effectuer le versement de rachats personnels.



ÂGE DE RÉFÉRENCE RÉGLEMENTAIRE POUR LES FEMMES AU SEIN DE NOTRE FONDATION DÈS LE 1ER JANVIER 2029 ET TAUX DE CONVERSION DE LA FONDATION JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2029

Notre Conseil de fondation a pris la décision d'adapter, dès le 1er janvier 2029 (soit après la période transitoire), l'âge de référence réglementaire pour les femmes et de le porter à 65 ans.

De plus, notre Conseil de fondation a également pris une décision concernant les taux de conversion de la Fondation jusqu'au 31 décembre 2029.

Ainsi, le taux de conversion de la Fondation, pour un âge de référence de 65 ans, pour les hommes et les femmes, sera en 2029 de +5.60%.

Pour rappel, les taux de conversion jusqu'au 31 décembre 2028 sont de +5.60% pour un âge de référence de 64 ans pour les femmes respectivement de 65 ans pour les hommes.

Nous tenons à vous remercier, chers assurés, chères entreprises affiliées, chers parteanires, de la confiance témoignée et nous nous réjouissons de poursuivre notre collaboration l'année prochaine.

Nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos familles, de très belles fêtes, un joyeux Noël ainsi qu'une magnifique nouvelle année 2025.

Nous vous transmettons également nos cordiaux messages, prenez bien soin de vous.

Lausanne, le 18 décembre 2024

Claude Roch
Président du Conseil
de fondation

Pascal Kuchen
Directeur général